

**Rapport pour la commission
permanente du conseil régional**
<%moisCX%>

*Présenté par
Jean-Paul Huchon
Président du conseil régional
d'Ile-de-France*

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES :

- **SUBVENTION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2015**
- **NOUVELLES PLACES DE FORMATION EDUCATEUR JEUNES ENFANTS**
- **PROGRAMME TRIENNAL DE QUALIFICATION PAR LA FORMATION CONTINUE 2015-2017**
- **ACTIONS DE SENSIBILISATION A L'EGALITE FEMMES-HOMMES**
- **ACTIONS DE SENSIBILISATION AUX VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**
- **REMISE GRACIEUSE**

Chapitre budgétaire 931 « Formation professionnelle et apprentissage »
 Code fonctionnel 11 « Formation professionnelle »
 Programme HP 11-011 « Formation continue - aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture »
 Action 11101101 « Formation continue - aides-soignant-e-s et auxiliaires de puériculture »

Code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales »
 Programme HP 13-001 « Formations sanitaires »
 Action 11300102 « Dépenses pédagogiques et administratives »

Code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales »
 Programme HP 13-002 « Formations sociales »
 Action 11300202 « Dépenses pédagogiques et administratives »

Code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales »
 Programme HP 13-003 « Mesures diverses »
 Action 11300302 « Lutte contre les discriminations »

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS	4
ANNEXE AU RAPPORT N°1	6
1. Le financement des centres de formation paramédicaux et maïeutiques.....	7
2. Le financement des centres de formation en travail social.....	10
3. Programme de qualification par la formation continue : aides pour les formations d'aide soignant et d'auxiliaire de puériculture	10
4. Actions de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes	12
5. Actions de sensibilisation aux violences faites aux femmes en direction des étudiants en formation dans les centres de formation en travail social et des étudiants en soins infirmiers....	14
6. Remises gracieuses formulées par les étudiants inscrits en formation de travail social, paramédicale et maïeutique en septembre 2013.	16
PROJET DE DELIBERATION	18
ANNEXE 1 A LA DELIBERATION	22
ANNEXE 2 A LA DELIBERATION	26
ANNEXE 3 A LA DELIBERATION	61
ANNEXE 4 A LA DELIBERATION	64

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent rapport a pour objet :

- Dans le cadre de la politique régionale « Formations sanitaires et sociales - conventions d'objectifs et de moyens pour les centres de formation paramédicaux, maïeutiques et en travail social » votée par délibération n° CR 73-14 du 21 novembre 2014
 - d'attribuer le solde de la subvention globale de fonctionnement de l'année 2015 :
 - en faveur des centres de formation paramédicale et maïeutique et de proposer l'affectation de **35 287 416 €** d'autorisations d'engagement prélevée sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales », programme HP 13-001 « Formations sanitaires », action 11300102 « Dépenses pédagogiques et administratives » du budget 2015 ;
 - en faveur des centres de formation paramédicale et maïeutique et de proposer l'affectation de **1 006 000 €** d'autorisations d'engagement prélevée sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle », programme HP 11-011 « Formation continue - aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture », action 11101101 « Formation continue - aides-soignant-e-s et auxiliaires de puériculture » du budget 2015.
 - d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens n°15-022-014-S signée avec l'INFA, proposé en annexe 3 à la présente délibération, et d'attribuer une subvention en faveur du centre de formation en travail social « INFA » pour l'ouverture de nouvelles places de formation d'Educateur de Jeunes Enfants (EJE) pour une affectation d'un montant d'autorisations d'engagement de **36 000 €** prélevé sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales », programme HP 13-002 « Formations sociales », action 11300202 « Dépenses pédagogiques et administratives » du budget 2015.
- Dans le cadre de la politique régionale « Formations sanitaires et sociales - conventions d'objectifs et de moyens pour les centres de formation paramédicaux, maïeutiques et en travail social » votée par délibération n° CR 103-11 du 18 novembre 2011,
 - d'attribuer la répartition des places financées dans le cadre du programme de qualification par la formation continue au profit des organismes non décentralisés pour les formations d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture pour les années 2015-2017 à compter de la rentrée de septembre 2015 et de proposer l'affectation de **1 630 000 €** d'autorisations d'engagement prélevée sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle », programme HP 11-011 « Formation continue - aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture », action 11101101 « Formation continue - aides-soignant-e-s et auxiliaires de puériculture » du budget 2015.
- D'affecter un montant de **100 000 €** sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage » code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales », programme HP 13-003 « Mesures diverses », action 11300302 « Lutte contre les discriminations » du budget 2015, pour le lancement du marché d'actions de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes.

- D'affecter un montant de **140 000 €** sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage » code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales », programme HP 13-003 « Mesures diverses », action 11300302 « Lutte contre les discriminations » du budget 2015 pour le lancement du marché d'actions de sensibilisation aux violences faites aux femmes pour les étudiants en formation en travail social.
- Dans le cadre de la politique régionale en faveur des élèves et étudiants des formations sanitaires et sociales qui relève des délibérations n° CR 55-11 du 24 juin 2011 et n° CP 12-504 du 12 juillet 2012 modifiée par délibérations CP n°14-094 du 30 janvier 2014, CP n° 14-423 du 18 juin 2014 et CP n°14-514 du 24 septembre 2014, il est proposé **d'accorder une remise gracieuse** formulée par un étudiant sur la rentrée de septembre 2013.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**

JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXE AU RAPPORT N°1

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales attribue aux Régions des compétences relatives aux formations initiales de travailleur social, de sage-femme et de professionnel du secteur paramédical.

Les Régions assurent le financement des formations dans les organismes de formation en travail social depuis le 1^{er} janvier 2005 et dans les instituts de formation paramédicaux et maïeutique depuis le 1^{er} juillet 2005.

Depuis les premières lois de décentralisation, la Région Ile-de-France soutient aussi la formation continue des demandeurs d'emploi inscrits dans les filières des secteurs sanitaire et social par un programme sectoriel qualifiant.

1. Le financement des centres de formation paramédicaux et maïeutiques

Le présent rapport propose d'affecter :

- 0,104 M€ pour le financement de l'augmentation des effectifs infirmiers (66 places),
- 0,088 M€ pour le financement de l'augmentation des effectifs ergothérapeutes (70 places) et psychomotriciens (25 places),
- 0,179 M€ pour tendre à la gratuité de la formation sur les places de niveau V.

1.1. Rappel du cadre

Le code de la santé publique prévoit dans ses articles R 6145-57 et suivants des modalités de détermination du montant de la subvention régionale :

- la subvention de fonctionnement régionale est « *calculée par différence entre la totalité des charges d'exploitation (...) et la totalité des recettes d'exploitation* ».
- « *au terme d'une procédure contradictoire avec l'établissement de santé, le président du conseil régional notifie au directeur de l'établissement le montant de la subvention de fonctionnement et d'équipement arrêté par le conseil régional et le transmet au directeur général de l'ARS* ».

La délibération cadre n° CR 73-14 adoptée au Conseil régional du 21 novembre 2014 approuve les conventions d'objectifs et de moyens 2015-2017 pour les centres de formation paramédicaux, maïeutiques et en travail social qui définissent le partenariat entre les organismes et la Région Ile-de-France.

Par délibération n° CP 15-022 du 29 janvier 2015, une avance fondée sur la subvention globale de l'année 2014 a été affectée, respectant ainsi l'obligation de versement d'avances aux organismes, destinée à éviter toute difficulté de trésorerie.

1.2. Modalités de calcul de la subvention

Il est prévu par le code de la santé publique dans ses articles R 6145-59 et suivants et dans la convention d'objectifs et de moyens 2015-2017 que la détermination du montant de la subvention régionale soit faite à l'issue de la procédure contradictoire menée entre la Région et l'établissement gestionnaire. Ce dernier adresse à la Région une proposition de budget prévisionnel.

Conformément aux modalités de calcul (article 3-4 de la convention), la subvention globale de fonctionnement est déterminée à partir du montant versé en n-1 et ajustée en fonction des critères définis dans le cadre du conventionnement. Les mesures nouvelles sont retenues selon les

priorités régionales et financées selon le positionnement du coût de formation par rapport au coût médian avec une marge de + 20 %.

Le coût médian est déterminé par domaine et calculé tous les ans sur la base des documents budgétaires présentés par les centres de formation. Si le coût de formation est supérieur à la marge de + 20 %, les mesures nouvelles sont financées en 1^{er} lieu par des redéploiements en interne.

Les coûts médians ont été calculés sur la base des documents budgétaires présentés par les centres de formation (coût 2015 calculé sur la base du réalisé 2013, afin d'éviter que les mesures nouvelles présentées dans les budgets prévisionnels, mais qui ne sont pas retenues, pèsent sur la position des centres par rapport au coût médian).

Calcul du coût médian à partir des documents budgétaires :

2015 (sur la base du réalisé 2013)		cadrage proposé (en €)		nombre de formations dont le coût est		
formation		coût médian	+20%	dans le cadrage	supérieur au cadrage	total
niveau V	aide-soignant auxiliaire de puériculture	7 176	8 611	30	9	39
niveau II	infirmier	7 144	8 573	36	7	43
autres niveaux	ambulancier	10 017	12 020	20	8	28
	puéricultrice					
	maïeuticien					
	cadre de santé					
	infirmier anesthésiste					
	infirmier bloc opératoire					
	préparateur en pharmacie hospitalière					
	ergothérapeute					
	psychomotricien					
	masseur-kinésithérapeute					
manipulateur électro-radiologie médicale						
technicien analyses de laboratoire						

Le versement du solde de la subvention aux bénéficiaires est subordonné à la signature d'avenants conformes aux avenants-type approuvés en annexe 2 de la délibération régionale n° CP 12-335 du 29 mars 2012.

1.3. Détermination des subventions de fonctionnement 2015

A l'issue de cette procédure et de l'instruction par la Région des demandes formulées par les organismes, il est proposé de réévaluer le montant de leurs subventions conformément à l'annexe 1 de la présente délibération et selon les priorités régionales définies :

1.3.1. Financement du fonctionnement des centres :

Les principales dépenses des centres sont les charges de personnel. Ainsi, les variations comme le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) peuvent-elles être prises en compte dans le financement régional. Toutes les mesures nouvelles ont été examinées conformément aux modalités de financement. Par ailleurs, pour les formations de niveau V, l'effort de financement de la Région permet de diminuer le coût de formation à la charge des élèves, voire d'atteindre la gratuité dans certains centres de formation.

A ce titre, des augmentations mais aussi des diminutions sont proposées dans le montant de la subvention globale de fonctionnement.

○ **Pour les niveaux III, II et I**

Les évolutions du financement régional reflètent l'effort particulier proposé pour les instituts de formation suivants :

- la prise en compte du GVT pour tous les centres pour un montant de 0,557 M€,
- le financement de postes de formateurs et de personnels administratifs supplémentaires pour améliorer les taux d'encadrement enseignant et administratif des centres de formation de la Croix Rouge (75), Meulan les Mureaux (78), Sud Francilien (91), Roger Prévot à Moisselles (95), pour un montant de 0,211 M€,
- le financement de la montée en charge des formations d'ergothérapeute et de psychomotricien du centre hospitalier intercommunal de Meulan-les-Mureaux (0,088 M€),
- le financement de 30 nouvelles places de masseur-kinésithérapeute du centre hospitalier intercommunal de Meulan-les-Mureaux (0,077 M€) sous réserve que la publication de l'arrêté ministériel relatif aux quotas permette cette ouverture de la formation,
- le financement de centres de formation qui présentent des déficits cumulés, notamment l'AP-HP (75) et Poissy Saint Germain (78) pour un montant de 0,612 M€,
- le financement des frais de déménagement temporaire et des frais de location pour les Diaconesses de Reuilly (75) pour un montant de 0,090 M€,
- le financement de la baisse des frais de scolarité de la formation d'ergothérapeute à l'ADERE (75) pour un montant de 0,044 M€,
- le financement de l'impact sur la seule année 2015 de la double rentrée des écoles de puériculture (Fondation hospitalière Sainte Marie, AP-HP, Ecole départementale de puériculture du Val de Marne / et Saint-Denis mais la mesure est financée par redéploiement en raison des excédents constatés) pour un montant de 0,049 M€.

Par ailleurs, les principales diminutions ont été proposées au vue de la récurrence d'excédents sur les dernières années. Les instituts de formation concernés sont :

- pour la Seine et Marne : Lagny sur Marne, Provins et Montereau,
- pour les Yvelines : MGEN – Institut National Marcel Rivière,
- pour l'Essonne : Orsay, Perray-Vaucluse à Epinay sur Orge, Barthélémy Durand à Etampes,
- pour le Val-de-Marne : Paul Guiraud à Villejuif, les Hôpitaux de Saint Maurice,
- pour le Val d'Oise : René Dubos à Pontoise.

○ **Pour les niveaux V**

Les augmentations proposées permettent de maintenir la gratuité ou de diminuer le coût de formation à la charge des élèves.

Les augmentations concernent principalement la Croix Rouge (75), Fontainebleau (77), Meulan les Mureaux (78), Arpajon (91), le CASH Nanterre (92), Robert Ballanger à Aulnay-sous-Bois, la Croix-Saint-Simon (93), Villeneuve Saint Georges, Ecole départementale de Puériculture (94), Portes de l'Oise à Beaumont-sur-Oise et Léonie Chaptal (95).

Une augmentation de 0,035 M€ est proposée pour le financement des frais de déménagement temporaire et des frais de location pour les Diaconesses de Reuilly (75).

Une diminution de 0,007 M€ pour le CMPA Neufmoutiers (77) et de 0,020 M€ pour Bullion (78) est proposée au vue de la récurrence d'excédents ces dernières années.

1.3.2. Augmentation des effectifs infirmiers : ajustement des quotas

Pour poursuivre l'objectif du plan infirmier, le nombre de places octroyées dans les IFSI a été ajusté en fonction des possibilités d'accueil de chaque institut de formation. Pour certains, l'augmentation des effectifs induit des dépenses supplémentaires au niveau pédagogique et administratif (création de postes) qu'il faut financer en tenant compte de la montée en charge (formation de 3 ans), ainsi que sur le remboursement des indemnités de stage et de frais de transport aux étudiants. Cela a eu un impact sur le niveau de la subvention régionale 2015 pour un montant de 0,104 M€ présenté en annexe 1 à la délibération.

Les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) concernés sont :

- Longjumeau (91) avec un meilleur remplissage de la formation (de 225 à 251, avec un quota de 270 places) pour une subvention complémentaire de 0,014 M€,
- Croix-Saint-Simon (93) avec 20 places de plus en 2012 et 10 en 2013 (quota annuel de 62 à 92) pour une subvention complémentaire de 0,060 M€,
- Les Hôpitaux de Saint-Maurice (94) avec 10 places de plus en 2014 pour une subvention complémentaire de 0,030 M€.

2. Le financement des centres de formation en travail social

Développement de l'offre de formation sur EJE par un appel à projets

Les travaux d'observation sur l'emploi et la formation du secteur de la petite enfance pilotés par la Région dans le cadre du schéma des formations, et menés avec de nombreux partenaires dont les CAF et conseils généraux franciliens, ainsi qu'avec l'appui technique de Défi-Métiers, ont révélé des besoins importants de formation sur Educateur de Jeunes Enfants (EJE).

Depuis les résultats de ces travaux, deux appels à projets ont été lancés, en 2013 puis 2014, permettant l'ouverture de deux séries de 45 nouvelles places à l'entrée en formation (soit 90 places) dans les territoires suivants, repérés comme les plus en tension de recrutement : Seine-et-Marne, Paris / Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis, Essonne et Yvelines.

Un nouvel appel à projets a par conséquent été lancé auprès des centres de formation en travail social détenteurs d'une déclaration préalable de la DRJSCS (condition nécessaire pour dispenser la formation) pour choisir les meilleurs projets au vu des critères suivants :

- Implantation du site de formation au regard des priorités territoriales établies en fonction du degré de tension relevé sur EJE,
- Coût de la formation,
- Qualité du projet et du fonctionnement du centre de formation.

Au vu de ces critères, l'INFA (94) a été retenu, pour 20 places à l'entrée en formation à partir de la rentrée de septembre 2015, pour un total de subvention affectée de **36 000 €** en 2015.

Il convient d'opérer cette affectation dès maintenant afin de permettre au centre de formation de réaliser la sélection à l'entrée pour cette nouvelle formation dans les meilleures conditions : communication, et sélection en avril/mai pour une rentrée effective en septembre 2015.

3. Programme de qualification par la formation continue : aides pour les formations d'aide soignant et d'auxiliaire de puériculture

Les élèves préparant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture quel que soit leur statut (individuel, demandeur d'emploi ...) doivent souvent financer une partie de leur formation.

L'intervention régionale pour les demandeurs d'emploi au titre de la formation professionnelle continue consiste à verser une aide régionale aux instituts de formation destinée à réduire les coûts de formation à la charge des demandeurs d'emploi et de leur permettre d'accéder à ces métiers porteurs d'emploi.

La délibération cadre n° CR 103-11 adoptée au Conseil régional du 18 novembre 2011 approuve la convention de formation professionnelle continue relative au financement des centres de formation dispensant des formations d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture qui définit le partenariat entre les organismes et la Région Ile-de-France. Le financement de places concerne tous les centres de formation quel que soit leur statut (centres spécialisés publics ou privés, GRETA ...). A ce titre, un nombre de places financées et un coût à la place ont été adoptés pour la période 2012-2014 par les délibérations CP 12-335 et CP 13-267 pour calculer la subvention régionale sur toutes les rentrées de septembre 2012 à septembre 2014.

Par ailleurs, depuis janvier 2011, la convention de partenariat conclue entre la Région et Pôle Emploi permet aux demandeurs d'emploi franciliens ayant réussi le concours d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture, de bénéficier de la gratuité de leurs formations en cursus complet sur l'ensemble du territoire régional. Pôle emploi accorde l'Aide Individuelle à la Formation (AIF) en complémentarité des subventions de la Région. Le partenariat avec Pôle emploi nécessite une articulation entre l'intervention régionale et la mobilisation de l'AIF de Pôle emploi. Aussi, dans un souci de poursuite du dispositif AIF et pour ne pas pénaliser les étudiants, la rentrée de janvier 2015 a été intégrée au conventionnement 2012-2014 et le nombre de places attribuées aux organismes subventionnés au titre de ce dispositif de formation continue en faveur des demandeurs d'emploi a été approuvé par la délibération n° CP 14-688 du 20 novembre 2014. Une affectation d'un montant de 752 000 € a été votée en ce sens lors de la Commission Permanente du 29 janvier 2015 (n° CP 15-022).

Depuis 2011 le partenariat entre Pôle emploi et la Région a permis à 3 650 demandeurs d'emploi de bénéficier de la gratuité d'accès aux formations en parcours complets d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture. En 2013, l'AIF mobilisée pour les parcours complets AS/AP était de 2,646 M€ et le montant global des subventions du Conseil régional attribuées au titre de ces formations était de 11,151 M€. Le montant moyen de l'AIF était de 2 362 € pour un coût de formation moyen de 6 000 €.

Pour le nouveau conventionnement 2015-2017 à compter de la rentrée de septembre 2015, la Région a lancé une consultation en octobre 2014 auprès des centres de formation afin de recenser les besoins de financement sur la durée de la convention.

Après examen des dossiers par la Région, il est proposé de déterminer la participation régionale à partir des modalités suivantes :

- une subvention maximum à hauteur de 4 000 € par place,
- un nombre prévisionnel de places : 60% des demandes formulées par les centres,
- un complément de places pour les centres qui présentent un reste à charge par étudiant supérieur à 3 000 €, et pour lesquels l'application du taux de 60% de la demande conduit à diminuer trop fortement le nombre de places financées par rapport au conventionnement précédent.

Ainsi, pour les années 2015-2017, il est proposé le financement de 608 places pour un montant prévisionnel de 2 430 000 €. Le nombre de places financées correspond aux rentrées de septembre 2015 à septembre 2017. Les affectations de crédits seront faites annuellement.

Les demandes de prise en charge présentées par les organismes étant prévisionnelles, des aménagements, par voie d'avenant, pourront être apportés aux montants proposés dans l'annexe

1, dans la limite du montant total de la participation régionale affectée aux organismes de formation.

Dans ce rapport, il est proposé d'affecter les crédits pour la rentrée de septembre 2015 : 408 places pour un montant de **1 630 000 €**.

4. Actions de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes

Dans le cadre des actions innovantes de lutte contre les discriminations et de sa compétence sur les formations sanitaires et sociales, et plus spécifiquement sur le domaine de la petite enfance, la Région prend l'initiative de sensibiliser les futurs professionnels à ces questions d'inégalités.

C'est pourquoi la Région a souhaité proposer aux futurs professionnels de la petite enfance des actions de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes en complément de leur cursus. Un premier marché a été lancé dans ce sens en 2013.

Le bilan à mi-parcours du marché de 2013 est très positif. Depuis avril 2014, 869 étudiant-e-s (55% d'auxiliaire de puériculture, 34% d'éducateur-trice de jeunes enfants et 11% de puériculteurs-trices) ont été formé-é-s dans 24 centres de formation et 72 sessions de formations ont été réalisées.

Les étudiant-e-s sont très satisfaits, 97% d'entre eux déclarent avoir acquis des connaissances sur le sujet de l'égalité femmes-hommes et 87% d'entre eux déclarent que cette sensibilisation aura une utilité professionnelle.

L'objectif de la démarche est de compléter leur formation initiale afin d'améliorer leurs compétences dans l'accompagnement des jeunes enfants.

La mise en œuvre de ces actions se fait par la passation d'un marché public en procédure adaptée.

4.1. Descriptif du marché

L'objet du marché est de proposer des actions de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes aux étudiants en formation paramédicale et en travail social dans le secteur de la petite enfance (auxiliaire de puériculture, puériculteur(trice), éducateur(trice) de jeunes enfants). Cette action est conduite par un prestataire désigné dans le cadre d'une procédure de marchés publics.

Le marché consiste à proposer aux centres de formation paramédicale et en travail social d'Ile-de-France des formations aux questions d'égalité femmes-hommes. Il se décompose de la façon suivante :

1) Définition du contenu pédagogique :

Il s'agit de définir un contenu pédagogique prenant en compte les grands principes de la Région tels que définis dans la charte pour l'égalité des chances femmes – hommes et l'engagement régional de lutte contre les discriminations (article I : Contexte). Ce contenu doit tenir compte de l'évolution de la société et du contexte national.

Le contenu doit aborder les notions suivantes :

- l'approche sociologique avec les notions de genre, de rapports sociaux de sexe, de domination masculine, la représentation des femmes dans l'imagerie,
- les stéréotypes autour du rôle des parents,

- un état des lieux au travers des sphères professionnelles, privées et sociales,
- l'approche historique des droits des femmes,
- promouvoir une compréhension non ethno-centrée des rôles de la parentalité,
- les stéréotypes de genre autour du rôle des parents (rôles et fonctions attribués au père et à la mère),
- l'approche interculturelle des inégalités femmes – hommes,
- une approche managériale et pratique de l'action de sensibilisation prenant en compte les spécificités du travail en équipe des futurs professionnels concernés,
- promouvoir des pratiques professionnelles non sexistes (mixité des jeux, comment éviter le sexisme dans les interactions avec les enfants ?, développer la réflexivité pour traquer les attitudes et propos sexistes, etc.).

2) Réalisation des outils pédagogiques :

Le prestataire élabore les outils nécessaires à la réalisation des prestations : communication en direction des centres de formation, supports des séances de sensibilisation, outils d'évaluation et de bilan (supports papiers théoriques, jeux de rôles, vidéos, etc.).

3) La gestion des inscriptions et la planification des journées de sensibilisation :

Le prestataire est chargé de contacter les centres pour proposer la prestation en partenariat avec la Région. Il doit en organiser la planification avec les centres de formation volontaires ainsi que la logistique à mettre en place.

4) Restitution et évaluation :

Le prestataire doit prévoir un bilan et une évaluation à la fin de chacune des sessions.

Une journée doit également être prévue pour faire une évaluation avec les étudiants, les équipes pédagogiques concernées et l'équipe de direction du centre de formation à la fin de toutes les actions de sensibilisation.

Il doit fournir à la Région Ile-de-France avant la fin de chaque année scolaire un bilan d'étape et à la fin du marché, le bilan global de l'action regroupant les différents bilans par centre de formation ainsi qu'un rapport de synthèse du déroulement des prestations.

Le public visé :

Les bénéficiaires du marché visés sont les étudiants en formation dans les centres de formation paramédicale et en travail social d'Ile-de-France, plus particulièrement les étudiants en formation d'auxiliaire de puériculture et puériculteur(trice), et d'éducateur(trice) de jeunes enfants. Les étudiants concernés sont ceux des centres de formation paramédicale et en travail social qui s'inscrivent dans la démarche. Les formateur(trice)s qui le souhaitent pourront également participer aux sessions de sensibilisation proposées aux étudiants.

Durée du marché : 2 ans et demi à partir de la date de notification.

4.2. Coût et affectation des crédits

Pour relancer ce marché de nouveau en 2015, il est proposé d'affecter un montant de **100 000 €** sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales » programme HP 13-003 « Mesures diverses », action 11300302 « Lutte contre les discriminations » du budget 2015.

5. Actions de sensibilisation aux violences faites aux femmes en direction des étudiants en formation dans les centres de formation en travail social et des étudiants en soins infirmiers

Dans le cadre de la politique régionale de lutte contre les discriminations et d'égalité des femmes et des hommes, la Région a souhaité proposer des actions de sensibilisation aux violences faites aux femmes en direction des étudiants en formation dans les centres de formation en travail social.

La mise en œuvre de ces actions se fait par la passation d'un marché public en procédure adaptée. Un premier marché a été passé en 2009, un deuxième en 2011, un troisième en 2013 et un quatrième en 2014. Ce dernier marché a été notifié le 31 juillet 2014. Tous ces marchés ont une durée de 3 ans pour permettre la mise en place de ces modules tout au long du cursus de formation et d'assurer le suivi de cohorte d'étudiants.

Au vu des retours positifs lors des bilans et des remontées des centres de formation lors de rencontres avec les services de la Région, il est proposé de renouveler le marché pour les étudiants entrant en première année en septembre 2015, afin de poursuivre la démarche engagée et d'étendre le bénéfice de ces actions de sensibilisation aux étudiants en soins infirmiers

5.1. Ouverture des actions de sensibilisation aux étudiants en soins infirmiers

Cette volonté d'ouvrir les actions de sensibilisation aux étudiants en soins infirmiers en formation dans les centres de formation paramédicaux s'explique pour deux raisons.

D'une part, la nouvelle loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014 prévoit expressément la formation des travailleurs sociaux et des professionnels paramédicaux au sujet des violences faites aux femmes. Si les modalités exactes de mises en œuvre de ces dispositions législatives ne sont pas encore connues, il semble toutefois pertinent d'aller dans le sens de l'esprit de cette loi dès à présent.

D'autre part, la Région mène trois types d'actions de sensibilisation qui visent toutes les étudiants en travail social. En effet, les actions de sensibilisation à la santé environnement, qui commenceront en septembre 2015, concernent exclusivement les étudiants en travail social, à l'instar des actions de sensibilisation aux violences faites aux femmes. Les actions de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes sont, elles, ouvertes aux étudiants du secteur paramédical mais également aux éducateurs de jeunes enfants.

Le planning chargé des étudiants en travail social permet difficilement de programmer autant d'actions de sensibilisation.

Afin d'intégrer les étudiants aux soins infirmiers aux actions de sensibilisation, il est proposé de modifier le marché sur deux aspects.

D'une part, les étudiants en soins infirmiers représentent des effectifs importants, environ 17 000 étudiants alors que le marché cible actuellement environ 7 100 étudiants en travail social et qu'il sera relancé à budget constant. Il est donc proposé de baisser le nombre de jours de formation afin de compenser cette hausse du nombre de bénéficiaires. Pour les formations de 3 ans, 3 jours de formation sur toute la durée de la formation pourraient ainsi être dispensés au lieu des 3 jours par an actuellement. Pour les formations plus courtes, 1,5 jour de formation serait dispensé au lieu de 3 jours actuellement.

D'autre part, afin de ne pas exclure les étudiants en travail social de ces actions de sensibilisation, il est proposé d'inclure dans le marché une clause imposant au titulaire de veiller à une répartition équitable des sessions de formation entre étudiants en travail social et étudiants en soins infirmiers.

5.2. Descriptif du marché

L'objet du marché est donc de proposer des actions de sensibilisation aux violences faites aux femmes aux étudiants en formation en travail social et aux étudiants en soins infirmiers. Cette action est conduite par un prestataire désigné dans le cadre d'une procédure de marchés publics. Il est proposé de reconduire à l'identique, pour les nouveaux entrants en formation, l'objet du marché qui répond aux attentes des étudiants et des équipes pédagogiques.

Le marché consiste à proposer aux instituts de formation en soins infirmiers et aux centres de formation en travail social d'Ile-de-France agréés par la Région des formations aux violences faites aux femmes pour les étudiants.

La mission du prestataire est décomposée de la manière suivante :

PHASE N°	Intitulé de la phase
1	PREPARATION DE L'ACTION DE SENSIBILISATION
2	ACTION DE SENSIBILISATION
3	BILAN GLOBAL DE L'ACTION DE SENSIBILISATION

Les points suivants seront abordés :

1^{er} point : Définir un contenu pédagogique

Il s'agit de définir un contenu pédagogique prenant en compte les grands principes de la Région tels que définis dans la charte pour l'égalité des chances femmes – hommes et l'engagement régional de lutte contre les discriminations (article I : Contexte).

Le contenu doit aborder les notions suivantes :

- la prise de conscience de l'approche sociétale et multiculturelle du phénomène, la notion des représentations et de l'égalité femmes – hommes,
- le droit international, européen et national,
- l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violence (les compétences à avoir pour repérer, écouter, croire, aider).

2^{ème} point : La réalisation d'outils

Le prestataire élabore les outils nécessaires à la réalisation des prestations : communication en direction des centres de formation, supports des séances de sensibilisation, outils d'évaluation et de bilan.

3^{ème} point : La gestion des inscriptions et la planification des journées de sensibilisation

Le prestataire est chargé de contacter les centres pour proposer la prestation en partenariat avec la Région. Il doit en organiser la planification avec le centre de formation ainsi que la logistique.

Un accent particulier sera mis dans ce nouveau marché pour inciter le prestataire à inscrire de nouveaux centres de formation dans la démarche.

4^{ème} point : L'accompagnement des étudiants

Le thème des violences faites aux femmes est un sujet très sensible à aborder. Il peut raviver chez certains étudiants des événements auxquels ils ont été confrontés directement ou indirectement ou provoquer des malaises. Le prestataire doit prévoir un accompagnement personnel de ces étudiants.

5^{ème} point : Restitution et évaluation

Le prestataire doit prévoir un bilan et une évaluation à la fin de chacune des sessions.

Une journée doit également être prévue pour faire une évaluation avec les étudiants, les équipes pédagogiques concernées et l'équipe de direction du centre de formation à la fin de toutes les actions de sensibilisation.

Il doit fournir à la Région Ile-de-France avant la fin de chaque année scolaire un bilan d'étape et à la fin du marché, le bilan global de l'action regroupant les différents bilans par centre de formation ainsi qu'un rapport de synthèse du déroulement des prestations.

Le public visé :

Les bénéficiaires du marché visés sont les étudiants en soins infirmiers et les étudiants en formation dans les centres de formation en travail social d'Ile-de-France, plus particulièrement les étudiants en formation d'assistant social, d'éducateur spécialisé et de conseiller en économie sociale et familiale sur la totalité du cursus. Les étudiants concernés sont ceux des instituts de formation en soins infirmiers et des centres de formation en travail social qui s'inscrivent dans la démarche.

Durée du marché : 3 ans à partir de la date de notification.

5.3. Coût et affectation des crédits

Pour relancer ce marché de nouveau en 2015, il est proposé d'affecter un montant de **140 000 €** sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales » programme HP 13-003 « Mesures diverses », action 11300302 « Lutte contre les discriminations » du budget 2015.

6. Remises gracieuses formulées par les étudiants inscrits en formation de travail social, paramédicale et maïeutique en septembre 2013.

Conformément au règlement régional des bourses adopté par délibération n° CR 55-11 du 24 juin 2011 relative aux aides aux étudiants - mise en place de l'alignement des bourses sur l'enseignement supérieur - modification du règlement régional des bourses - modification du règlement du fonds régional d'aide sociale FRAS, modifié par les délibérations n° CP 12-504 du 12 juillet 2012, CP 14-094 du 30 janvier 2014, CP n° 14-423 du 18 juin 2014 et CP 14-514 du 24 septembre 2014, les étudiants boursiers de la Région Ile-de-France, en cas d'abandon de leur formation ou de cumul avec une autre prestation, sont soumis au reversement des sommes perçues au prorata du temps de formation effectué.

6.1. Procédure

Après recensement des boursiers redevables envers la Région, les élèves et étudiants concernés ont été informés par courrier en lettre recommandée avec accusé réception qu'ils devaient rembourser une partie de la bourse et un titre de recette a été émis à leur encontre par la direction de la comptabilité.

6.2. Principes appliqués pour l'attribution des remises gracieuses

Suite à ces demandes de remboursement, certains étudiants ont formulé des demandes de remises gracieuses auprès de la Région.

La Région examine et instruit les demandes au regard des situations qui lui sont soumises et sous réserve que l'étudiant ait fourni toutes les pièces justificatives demandées. Il est alors proposé soit d'accorder une remise gracieuse totale ou partielle, soit de rejeter la demande.

Afin de garantir l'égalité de traitement des demandeurs, l'instruction retient les principes suivants :

- calcul des ressources mensuelles disponibles du foyer de référence (foyer défini lors du calcul du montant de la bourse) ;
- calcul du montant des ressources mensuelles disponibles en déduisant du montant total le montant du loyer et pondéré par un quotient familial;
- si le montant du revenu disponible est supérieur à 483 € (> RSA socle, ex-RMI), la remise gracieuse est en principe refusée ;
- si le montant du revenu disponible est inférieur à 483 € (\leq RSA socle, ex-RMI), la remise gracieuse peut être accordée.
- les services se réservent cependant la possibilité de déroger à titre exceptionnel à ces principes si la situation du demandeur le justifie.

Depuis sa création en juin 2007, le principe des remises gracieuses a été étendu aux bénéficiaires du Fonds Régional d'Aide Sociale.

Le montant total de la remise gracieuse s'élève à **1 720,07 €**.

PROJET DE DELIBERATION**DU**

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES :
SUBVENTION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2015
NOUVELLES PLACES DE FORMATION EDUCATEUR JEUNES ENFANTS
PROGRAMME TRIENNAL DE QUALIFICATION PAR LA FORMATION CONTINUE
POUR LA PERIODE 2015-2017
ACTIONS DE SENSIBILISATION A L'EGALITE FEMMES-HOMMES
ACTIONS DE SENSIBILISATION AUX VIOLENCES FAITES AUX FEMMES
AIDES AUX ELEVES ET ETUDIANTS INSCRITS EN FORMATIONS SOCIALES,
PARAMEDICALES ET MAÏEUTIQUES : REMISE GRACIEUSE

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** Le Code de l'Education ;
- VU** Le Code du Travail ; et notamment le livre III de la 6^{ème} partie ;
- VU** Le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L 4383-1 et suivants, L 4151-7 et les articles D 4383-1 et suivants ;
- VU** Le Code l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L451-1 et suivants ;
- VU** Le Code des Marchés Publics ;
- VU** L'arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation paramédicale et aux agréments de leur directeur ;
- VU** La délibération n° CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission permanente ;
- VU** La délibération CR 14-10 du 16 avril 2010 relative à la délégation du Conseil Régional à son président en matière de marchés publics ;
- VU** La délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France ;
- VU** La délibération n° CR 55-11 du 24 juin 2011 relative au règlement des bourses et du Fonds Régional d'Aide Social (FRAS) et modifiée par délibérations de la Commission Permanente du Conseil Régional n° CP 12-504 du 12 juillet 2012, n° CP 14-094 du 30 janvier 2014, n° CP 14-423 du 18 juin 2014 et CP n° 14-514 du 24 septembre 2014 ;
- VU** La délibération CR 103-11 du 17 novembre 2011 relative aux conventions d'objectifs et de moyens pour les centres de formation paramédicaux, maïeutiques et en travail social ;
- VU** La délibération CR 73-14 du 21 novembre 2014 relative aux conventions d'objectifs et de moyens pour les centres de formation paramédicaux, maïeutiques et en travail social ;
- VU** La délibération n° CP 12-335 du 29 mars 2012 relative aux formations sanitaires et sociales et approuvant les avenants types pour les conventions 2012-2014 ;
- VU** La délibération n° CP 15-022 du 29 janvier 2015 relative aux formations sanitaires et sociales ;
- VU** Le budget de la Région Ile-de-France pour 2015 ;

- VU** Le rapport <numCX%> présenté par monsieur le président du conseil régional d'Ile-de-France ;
- VU** L'avis de la commission de l'action sociale, des formations sanitaires et sociales, de la santé et du handicap ;
- VU** L'avis de la commission de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance ;
- VU** L'avis de la commission des finances, de la contractualisation et l'administration générale ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Financement des centres de formation dispensant des formations du secteur paramédical et maïeutique

Décide de participer au titre du dispositif relatif aux centres de formation dispensant des formations du secteur paramédical et maïeutique au financement de la subvention globale de fonctionnement de l'année 2015 conformément aux montants précisés en annexe 1 à la présente délibération.

Subordonne le versement de ces subventions globales de fonctionnement à la signature des avenants conformes à l'avenant type approuvé en annexe 2 de la délibération n° CP 12-335 du 29 mars 2012 et autorise le Président du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **35 287 416 €** disponible sur le chapitre 931 « formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « formations sanitaires et sociales », programme HP13-001 « formations sanitaires », action 11300102 « dépenses pédagogiques et administratives » du budget 2015 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 2.

Article 2 : Financement des centres de formation dispensant des formations aide-soignant et auxiliaire de puériculture

Décide de participer au titre du dispositif relatif aux centres de formation dispensant des formations d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture au financement de la subvention globale de fonctionnement de l'année 2015 conformément aux montants précisés en annexe 1 à la présente délibération.

Subordonne le versement de ces subventions globales de fonctionnement à la signature des avenants conformes à l'avenant type présenté en annexe 2 de la délibération n° CP 12-335 du 29 mars 2012 et autorise le Président du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **1 006 000 €** disponible sur le chapitre 931 « formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « formation professionnelle », programme HP11-011 « formation continue - aides-soignant-e-s et auxiliaires de puériculture », action 11101101 « formation continue - aides-soignant-e-s et auxiliaires de puériculture » du budget 2015 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 2.

Article 3 : Financement des centres de formation dispensant des formations en travail social

Décide de participer, au titre du dispositif relatif aux centres de formation dispensant des formations en travail social, au financement de 20 nouvelles places à l'entrée en formation d'éducateur de jeunes enfants à compter de la rentrée de septembre 2015 à l'INFA (94) dans le cadre de la subvention de l'année 2015 pour un montant de 36 000 €.

Approuve l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens n°15-022-014-S relative au financement des centres de formation dispensant des formations en travail social, présenté en annexe 3 à la délibération.

Subordonne le versement de la subvention à la signature de l'avenant précité, et autorise le Président du Conseil régional à le signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **36 000 €** disponibles sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales », programme HP13-002 « Formations sociales », action 11300202 « Dépenses pédagogiques et administratives » du budget 2015 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 2.

Article 4 : Financement des centres de formation dispensant de la formation professionnelle continue

Approuve, dans le cadre de la convention triennale adoptée par la délibération CR 103-11 du 17 novembre 2011, le nombre de places attribuées aux organismes subventionnés au titre du dispositif de formation d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture pour la période 2015-2017 à compter de la rentrée de septembre 2015 en faveur des demandeurs d'emploi conformément au tableau figurant en annexe 1 à la présente délibération.

Décide de participer au titre du dispositif relatif aux centres de formation dispensant de la formation professionnelle continue au subventionnement des formations de la rentrée de septembre 2015 conformément aux montants précisés en annexe 1 à la présente délibération.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature des conventions conformes à la convention type adoptée par délibération CR 103-11 du 17 novembre 2011 et autorise le Président du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **1 630 000 €** disponible sur le chapitre 931 « formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « formation professionnelle », programme HP11-011 « formation continue - aides-soignant-e-s et auxiliaires de puériculture », action 11101101 « formation continue - aides-soignant-e-s et auxiliaires de puériculture » du budget 2015 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 2.

Article 5 : Actions de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes

Affecte une autorisation d'engagement de **100 000 €** sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales », programme HP 13-003 « Mesures diverses », action 11300302 « Lutte contre les discriminations » du budget 2015, pour l'attribution d'un marché d'actions de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes en direction des étudiants des centres de formation sanitaire et sociale d'Ile-de-France.

Article 6 : Actions de sensibilisation aux violences faites aux femmes

Affecte une autorisation d'engagement de **140 000 €** sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales », programme HP 13-003 « Mesures diverses », action 11300302 « Lutte contre les discriminations » du budget 2015, pour l'attribution d'un marché d'actions de sensibilisation sur les violences faites aux femmes en direction des étudiants en formation dans les centres de formation en travail social et aux étudiants en soins infirmiers d'Ile-de-France.

Article 7 : Remise gracieuse formulée par les élèves et étudiants inscrits en formation de travail social, paramédicale et maïeutique

Décide d'accorder la remise gracieuse relative à un ordre de reversement émis vis-à-vis des élèves et étudiants boursiers inscrits en formation initiale dans le secteur social, paramédical et maïeutique (dont le détail figure en annexes 4 et 5).

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**

JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION

Centres de formation du secteur paramédical et maïeutique Tableau des subventions globales de fonctionnement au titre de la subvention 2015

dpt	établissements	subvention 2014	Formations paramédicales niveaux III, II et I					Formations paramédicales niveau V				Total Subvention 2015 (9 = 6 + 8)	Montants affectés en janvier 2015 CP15-022 saisie (10)	Autorisation d'engagement 2015 Chapitre 931 "formation professionnelle et apprentissage"				
			Sub 2014 niv III, II et I (dont LMD) (A)	Subvention LMD infirmier sur critères 2014 intégrée à la subvention 2014 (1)	Subvention LMD autres formations MEM et ERGO intégrée à la subvention 2014 (2)	Evolution du financement des centres suite à la procédure contradictoire (3)	Augmentation effectifs infirmiers (4)	Augmentation effectifs autres formations (5)	Subvention 2015 (6) [A + 3 + 4 + 5]	Subvention 2014 niv V (B)	Evolution du financement des centres suite à la procédure contradictoire (7)			subvention 2015 = [6 + 7] (8)	Reste à affecter (11 = 9-10)	code fonctionnel 13 - formations sanitaires et sociales	code fonctionnel 11 - formation professionnelle	
75	Croix Rouge	3 673 938	2 981 295	160 435		60 000				3 041 295	692 840	50 000	742 640	3 783 935	2 571 795	1 212 180	1 006 180	206 000
	AP/HP	41 761 150	40 361 150	1 017 279	78 066	535 000				40 896 150	1 400 000		1 400 000	42 296 150	29 232 805	13 063 345	13 063 345	
	Fondation des Diaconesses de Reully	1 723 490	1 408 490	48 305		90 000				1 498 490	315 000	35 000	350 000	1 848 490	1 206 443	642 047	542 047	100 000
	Centre hospitalier de Sainte Anne	2 471 960	2 352 827	58 961						2 352 827	119 133		119 133	2 471 960	1 730 372	741 588	741 588	
	Fondation Hôpital Saint-Joseph	2 467 080	2 051 600	69 152						2 051 600	415 480		415 480	2 467 080	1 726 956	740 124	740 124	
	ADERE	160 000	160 000		20 000	44 000				204 000			204 000	204 000	112 000	92 000	92 000	
	GIP Ecole supérieure Montours	47 000	47 000							47 000				47 000	32 000	14 100	14 100	
	Fondation hospitalière Sainte-Marie	734 600	734 600			33 000				767 600				767 600	514 220	253 380	253 380	
	Lycée Rabalais	177 090	177 090	24 101						177 090				177 090	122 963	53 127	53 127	
	Total 75 + AP/HP + Croix Rouge	53 216 305	50 274 952	1 378 233	98 066	782 000	0	0	0	51 036 052	2 942 253	85 000	3 027 253	54 063 305	37 251 414	16 811 891	16 595 891	306 000
77	Centre hospitalier de Coulommiers	1 076 400	973 400	25 158					973 400	103 000		103 000	1 076 400	753 480	322 920	322 920		
	Fondation santé Etudiant de France - CMPA	96 930							96 930	-6 930	90 000	90 000	90 000	67 651	22 149	22 149		
	Centre hospitalier de Fontainebleau	1 306 610	1 181 810	24 118		1 390			1 183 000	125 000	2 000	127 000	1 310 000	914 627	395 373	395 373		
	Centre hospitalier de Lagny - Marne la Vallée	1 176 120	1 176 120	41 025		-6 120			1 170 000				1 170 000	823 284	346 716	346 716		
	Centre hospitalier de Meaux	1 627 375	1 512 375	37 905					1 512 375	115 000		115 000	1 627 375	1 139 163	488 212	488 212		
	Centre hospitalier de Melun	1 130 035	1 024 962	26 142					1 024 962	105 073		105 073	1 130 035	791 025	339 010	339 010		
	Centre hospitalier de Provins	1 035 250	917 990	24 134		-10 000			907 990	117 260		117 260	1 025 250	724 675	300 575	300 575		
	Centre hospitalier de Montereau	1 111 680	1 021 680	33 679		-15 680			1 006 000	90 000		90 000	1 096 000	778 176	317 824	317 824		
	Total 77	8 560 400	7 808 137	212 161	0	-30 410	0	0	0	7 777 727	752 263	-4 930	747 333	8 525 060	5 982 281	2 532 779	2 532 779	0
	Hôpital de Pédiatrie et de Rééducation de Bullion	246 300								246 300	-20 000		226 300	226 300	172 410	53 890	53 890	
78	Centre hospitalier Potey - Saint Germain	2 305 940	2 154 610	44 258	61 358	88 000			2 242 610	201 330		201 330	2 443 940	1 648 158	794 782	794 782		
	Université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines	858 000	858 000	0		8 000			866 000				866 000	600 600	265 400	265 400		
	Centre hospitalier de Versailles	1 219 455	1 076 455	38 387					1 076 455	143 000		143 000	1 219 455	853 619	365 836	365 836		
	Centre hospitalier de Meulan Les Mureaux	1 799 985	1 529 985	38 686		23 500		165 390	1 718 875	270 000	4 000	274 000	1 992 875	1 259 990	732 885	732 885		
	Centre hospitalier de Rambouillet	1 227 780	1 087 780	41 035					1 087 780	140 000		140 000	1 227 780	859 446	368 334	368 334		
	MGEM - Institut National Marcel Rivière	1 140 230	1 140 230	30 769		-65 000			1 075 230				1 075 230	798 161	277 069	277 069		
	Total 78	8 847 690	7 847 060	193 135	61 358	54 500	0	165 390	0	8 066 950	1 000 630	-16 000	984 630	9 051 580	6 193 384	2 858 196	2 858 196	0
Centre hospitalier d'Arpajon	87 000								87 000	18 000		105 000	105 000	60 900	44 100	44 100		
91	Centre hospitalier du Sud-Francilien	2 886 005	2 421 007	61 781	52 902	58 995			2 480 002	464 998		464 998	2 945 000	2 020 204	924 796	804 796	120 000	
	Centre hospitalier d'Orsay	743 215	743 215	20 235		-13 215			730 000				730 000	520 251	209 749	209 749		
	Centre hospitalier de Longjumeau	1 646 780	1 520 280	241 005				14 000	1 534 280	126 500		126 500	1 660 780	1 152 746	508 034	508 034		
	Centre hospitalier spécialisé de Puy Vaucluse	1 386 215	1 386 215	44 793		-21 215			1 365 000				1 365 000	970 351	394 649	394 649		
	Centre hospitalier de Barthélemy Durand	1 185 700	1 075 700	32 470		-10 700			1 065 000	110 000		110 000	1 175 000	829 990	345 010	345 010		
Total 91	7 934 915	7 146 417	400 284	52 902	13 665	14 000	0	0	7 174 282	786 496	18 000	806 496	7 980 780	5 554 442	2 426 338	2 306 338	120 000	

Centres de formation du secteur paramédical et maïeutique Tableau des subventions globales de fonctionnement au titre de la subvention 2015

dpt	établissements	subvention 2014	Formations paramédicales niveaux III, II et I							Formations paramédicales niveau V				Total Subvention 2015 (9 = 6 + 8)	Montants affectés en janvier 2015 CP15-022 saisie (10)	Autorisation d'engagement 2015 Chapitre 931 "formation professionnelle et apprentissage"		
			Sub 2014 niv III, II et I (dont LMD) (A)	Subvention LMD infirmier sur critères 2014 intégrée à la subvention 2014 (1)	Subvention LMD autres formations MEM et ERGO intégrée à la subvention 2014 (2)	Evolution du financement du fonctionnement des centres suite à la procédure contradictoire (3)	Augmentation effectifs infirmiers (4)	Augmentation effectifs autres formations (5)	Subvention 2015 (6) [A + 3 + 4 + 5]	Subvention 2014 niv V (B)	Evolution du financement du fonctionnement des centres suite à la procédure contradictoire (7)	subvention 2015 = [B + 7] (8)	Reste à affecter (11 = 9-10)			code fonctionnel 13 - formations sanitaires et sociales	code fonctionnel 11 - formation professionnelle	
92	Institut hospitalier franco-britannique	2 034 430	1 777 430	24 326						1 777 430	257 000		257 000	2 034 430	1 424 101	610 329	610 329	
	CASH Nanterre	2 675 520	2 463 520	23 783	-40 000					2 423 520	212 000	40 000	252 000	2 675 520	1 872 864	802 656	802 656	
	Centre hospitalier Stell - Rueil Malmaison	1 440 125	1 440 125	30 295						1 440 125				1 440 125	1 008 088	432 037	432 037	
	Centre hospitalier Foch - Suresnes	2 005 395	2 005 395	28 987						2 005 395				2 005 395	1 403 777	601 618	601 618	
Total 92			8 156 470	7 686 470	107 391	0	-40 000	0	0	7 646 470	469 000	40 000	509 000	8 156 470	5 708 830	2 446 640	2 446 640	0
93	Centre de formation Louise Couvé	1 083 900	639 411	51 669						639 411	444 549		444 549	1 083 900	758 772	325 188	165 188	160 000
	Centre hospitalier R. Baltanger	1 591 520	1 386 262	32 556	-40 000					1 346 262	205 258	60 000	265 258	1 611 520	1 114 064	497 456	497 456	
	Fondation Œuvre Croix Saint-Simon	2 037 170	1 720 170	31 415				60 000		1 780 170	317 000	30 000	347 000	2 127 170	1 428 019	701 151	561 151	140 000
	IFITS Théodore Simon	3 984 220	3 487 126	60 318	-19 805					3 467 321	497 054		497 054	3 964 415	2 788 954	1 175 461	1 035 461	140 000
	Etablissement public de santé de Ville Evrard	1 457 570	1 457 570	49 717	20 445					1 478 015				1 478 015	1 020 299	457 716	457 716	
	Centre hospitalier Saint Denis	1 811 380	1 641 851	46 452						1 641 851	169 529		169 529	1 811 380	1 267 966	543 414	543 414	
Total 93			11 966 820	10 332 390	272 127	0	-39 360	60 000	0	10 353 030	1 633 430	90 000	1 723 430	12 076 460	8 376 074	3 700 386	3 260 386	440 000
94	Centre hospitalier Villerneuve St Georges	1 249 420	1 159 920	66 047	-17 000					1 142 920	89 500	21 500	111 000	1 253 920	874 594	379 326	379 326	
	Centre hospitalier Les Murets - La Queue en Brie	1 522 720	1 522 720	66 164	280					1 523 000				1 523 000	1 065 904	457 096	457 096	
	Centre hospitalier Paul Guiraud - Villejuif	1 436 270	1 276 270	26 255	-20 000					1 256 270	160 000		160 000	1 416 270	1 005 389	410 881	410 881	
	École départementale de puériculture	190 000	100 000		5 000					105 000	90 000	10 000	100 000	205 000	133 000	72 000	72 000	
	Les Hôpitaux de Saint-Maurice	2 575 005	2 575 005	43 925	-55 000		30 000			2 550 005				2 550 005	1 802 504	747 501	747 501	
	Université Paris Est Créteil	194 000	194 000		44 000					194 000				194 000	135 800	58 200	58 200	
Total 94			7 167 415	6 827 915	152 391	44 000	-86 720	30 000	0	6 771 195	339 500	31 500	371 000	7 142 195	5 017 191	2 125 004	2 125 004	0
95	Centre hospitalier Victor Dupouy - Argenteuil	1 547 115	1 339 056	37 362						1 339 056	208 059		208 059	1 547 115	1 082 981	464 134	464 134	
	Centre hospitalier de Gonesse	1 567 535	1 396 464	55 917						1 396 464	171 071		171 071	1 567 535	1 097 275	470 260	470 260	
	Centre hospitalier Roger Prévot - Moisselles	1 330 925	1 220 925	52 848			68 850			1 289 775	110 000		110 000	1 399 775	931 648	468 127	468 127	
	GHM Simone Veil	1 541 440	1 424 199	57 886						1 424 199	117 241		117 241	1 541 440	1 079 008	462 432	462 432	
	Centre hospitalier Portes de l'Oise	1 267 435	1 182 487	20 885						1 182 487	84 948	10 000	94 948	1 277 435	887 205	390 230	390 230	
	Centre hospitalier René Dubos - Pontoise	1 792 755	1 677 788	33 904	-40 000					1 637 788	114 967		114 967	1 752 755	1 254 929	497 826	497 826	
Fondation L. Chaptal	2 097 245	1 842 736	36 927						1 842 736	254 509	10 000	264 509	2 107 245	1 468 072	639 173	499 173	140 000	
Total 95			11 144 450	10 083 655	295 829	0	28 850	0	0	10 112 505	1 060 795	20 000	1 080 795	11 193 300	7 801 118	3 392 182	3 252 182	140 000
Total Ile-de-France			116 992 465	108 006 096	3 011 551	256 326	662 725	104 000	165 390	108 938 211	8 986 369	263 570	9 249 939	118 188 150	81 894 734	36 293 416	35 287 416	1 006 000

Remarque :

Le financement de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) est intégré à la subvention de fonctionnement 2015 pour un montant de **595 852 €**

Programme Triennal de Qualification pour la formation continue "Aide-soignant-e - Auxiliaire de puériculture" 2015-2017

Dpt	Etablissement	Lieu de formation (si différent du centre)	Ville	Formations dispensées	Dates de rentrée		Places conventionnées 2015-2017			Affectation CP 15- 022 du 29 janvier 2015	Affectation à la CP du 9 avril 2015 pour la rentrée de septembre 2015
					Janvier	Septembre	nombre de places financées	subvention régionale par place	subvention		
	ABC Puériculture	ABC Puériculture	PARIS	AP	X		9	4 000	36 000	28 000	
	APCS	APCS	PARIS	AS	X		36	4 000	144 000	120 000	
	ASSISTEAL Formation	ASSISTEAL Formation	PARIS	AS	X		30	4 000	120 000	120 000	
	ASSISTEAL Formation	ASSISTEAL Formation	PARIS	AS		X	30	4 000	120 000		120 000
75	Association Institut Parmentier - IRTS Paris Ile-de-France	Association Institut Parmentier - IRTS Paris Ile-de-France	PARIS	AS		X	33	4 000	132 000		132 000
	École Centrale Puériculture Paul Strauss	École Centrale Puériculture Paul Strauss	PARIS	AP		X	60	4 000	240 000		240 000
	Lycée Carcado Saisseval	Lycée Carcado Saisseval	PARIS	AS		X	4	3 500	14 000		14 000
	Lycée Carcado Saisseval	Lycée Carcado Saisseval	PARIS	AP		X	7	4 000	28 000		28 000
	Lycée Rabelais - GRETA M2S	Lycée Rabelais - GRETA M2S	PARIS	AS		X	11	4 000	44 000		44 000
	Lycée Rabelais - GRETA M2S	Lycée Rabelais - GRETA M2S	PARIS	AP		X	10	4 000	40 000		40 000
TOTAL 75							230		918 000	268 000	618 000
	Association les Sinoplies	Association les Sinoplies	ROISSY-EN-BRIE	AS		X	9	4 000	36 000		36 000
	Lycée Technologique Pierre de Coubertin - GRETA MTI 77	Lycée Jean Moulin (à compter de la rentrée de septembre 2015)	TORCY	AS	X		5	4 000	20 000	16 000	
	Lycée Technologique Pierre de Coubertin - GRETA MTI 77	Lycée Jean Moulin (à compter de la rentrée de septembre 2015)	TORCY	AP	X		5	4 000	20 000	12 000	
77	Lycée Technologique Pierre de Coubertin - GRETA MTI 77	Lycée Jean Moulin	TORCY	AS		X	5	4 000	20 000		20 000
	Lycée Technologique Pierre de Coubertin - GRETA MTI 77	Lycée Jean Moulin	TORCY	AP		X	5	4 000	20 000		20 000
	Lycée Technologique Pierre de Coubertin - GRETA MTI 77	Lycée Simone Signoret	VAUX-LE-PENIL	AS		X	15	4 000	60 000		60 000
	Lycée Technologique Pierre de Coubertin - GRETA MTI 77	Lycée Simone Signoret	VAUX-LE-PENIL	AP		X	7	4 000	28 000		28 000
TOTAL 77							51		204 000	28 000	164 000
	ACPPAV	Centre Jean Brudon	POISSY	AP		X	7	4 000	28 000		28 000
	DOMEA	DOMEA	SAINT REMY LES CHEVREUSE	AS	X		10	4 000	40 000	32 000	
78	École Jeanne Blum	École Jeanne Blum	JOUY EN JOSAS	AP		X	16	4 000	64 000		64 000
	École Jeanne Blum	École Jeanne Blum	JOUY EN JOSAS	AS	X		17	4 000	68 000	68 000	
	Lycée Viollet Le Duc - GRETA Versailles Formation	Lycée Henri Matisse	TRAPPES	AS	X		8	4 000	32 000	36 000	
	Lycée Viollet Le Duc - GRETA Versailles Formation	Lycée Henri Matisse	TRAPPES	AP		X	2	4 000	8 000		8 000
TOTAL 78							60		240 000	136 000	100 000
91	Lycée Robert Doisneau - GRETA de l'Essonne	Lycée Henri Poincaré	PALAISEAU	AS		X	4	4 000	16 000		16 000
	Lycée Robert Doisneau - GRETA de l'Essonne	Lycée Henri Poincaré	PALAISEAU	AP		X	4	4 000	16 000		16 000
TOTAL 91							8		32 000	0	32 000
	AFPS	AFPS	VILLENEUVE LA GARENNE	AS		X	8	4 000	32 000		32 000
	AFPS	AFPS	VILLENEUVE LA GARENNE	AS	X		8	4 000	32 000	24 000	
	AGESPA	AGESPA	CHATENAY MALABRY	AS		X	7	4 000	28 000		28 000
	AGESPA	AGESPA	CHATENAY MALABRY	AS	X		7	4 000	28 000	48 000	
	IFAC	IFAC	RUEIL MALMAISON	AP	X		7	4 000	28 000	32 000	
	IFAC	IFAC	COMBS LA VILLE	AP	X		7	4 000	28 000	32 000	
	IFAC	IFAC	ELANCOURT	AP	X		8	4 000	32 000	16 000	
92	IFAC	IFAC	ELANCOURT	AP		X	8	4 000	32 000		32 000
	Lycée J. Prévert - GRETA 92 Sud	Lycée Jean-Jaurès	CHATENAY MALABRY	AP		X	6	4 000	24 000		24 000
	Lycée J. Prévert - GRETA 92 Sud	Lycée Etienne Jules Marey	BOULOGNE BILLANCOURT	AP		X	12	4 000	48 000		48 000
	Lycée Auguste Renoir - GRETA 92 Nord-La Défense	Lycée René Auffray	CLICHY LA GARENNE	AP		X	6	4 000	24 000		24 000
	Lycée Auguste Renoir - GRETA 92 Nord-La Défense	Lycée Gustave Eiffel	RUEIL MALMAISON	AS		X	6	4 000	24 000		24 000
	Lycée Auguste Renoir - GRETA 92 Nord-La Défense	Lycée Gustave Eiffel	RUEIL MALMAISON	AP		X	7	4 000	28 000		28 000
	SGM	SGM	SURESNES	AP		X	6	4 000	24 000		24 000
	SGM	SGM	SURESNES	AP	X		6	4 000	24 000	24 000	
TOTAL 92							109		436 000	176 000	264 000
	CERPE	CERPE	AUBERVILLIERS	AP		X	7	4 000	28 000		28 000
	Lycée Polyvalent Eugène Henaff - GRETA MTI 93	Lycée Liberté	ROMAINVILLE	AS		X	11	4 000	44 000		44 000
93	Lycée Polyvalent Eugène Henaff - GRETA MTI 93	Lycée Henri Sellier	LIVRY GARGAN	AP		X	11	4 000	44 000		44 000
	Lycée Polyvalent Eugène Henaff - GRETA MTI 93	Lycée Henri Sellier	LIVRY GARGAN	AS	X		11	4 000	44 000	40 000	
	Lycée Polyvalent Eugène Henaff - GRETA MTI 93	Lycée Hélène Boucher	TREMBLAY-EN-France	AS		X	11	4 000	44 000		44 000
TOTAL 93							51		204 000	40 000	160 000
	Résidences Services ABCD - Abbaye des Bords de Marne	Abbaye des Bords de Marne	SAINT MAUR DES FOSSÉS	AS	X		17	4 000	68 000	64 000	
	INFA	INFA	NOGENT / MARNE	AP		X	15	4 000	60 000		60 000
	INFA	INFA	NOGENT / MARNE	AS		X	15	4 000	60 000		60 000
94	Lycée Polyvalent Maximilien Perret - GRETA MTI 94	Lycée Armand Guillaumin	ORLY	AS		X	13	4 000	52 000		52 000
	Lycée Polyvalent Maximilien Perret - GRETA MTI 94	Lycée Armand Guillaumin	ORLY	AP		X	13	4 000	52 000		52 000
	Lycée Polyvalent Maximilien Perret - GRETA MTI 94	Lycée Louise Michel	CHAMPIGNY / MARNE	AP	X		9	4 000	36 000	40 000	
	Lycée Polyvalent Maximilien Perret - GRETA MTI 94	Lycée Louise Michel	CHAMPIGNY / MARNE	AS		X	4	4 000	16 000		16 000
TOTAL 94							86		344 000	104 000	240 000
	GRETA Ouest Val d'Oise	Lycée Camille Pissaro	PONTOISE	AS		X	3	4 000	12 000		12 000
95	GRETA Ouest Val d'Oise	Lycée Camille Pissaro	PONTOISE	AP		X	3	4 000	12 000		12 000
	GRETA Ouest Val d'Oise	Lycée Nadia & Ferdinand Léger	ARGENTEUIL	AP		X	7	4 000	28 000		28 000
TOTAL 95							13		52 000	0	52 000
TOTAL Ile-de-France							608		2 430 000	752 000	1 630 000

La rentrée de janvier 2015 est rattachée au conventionnement 2012-2014 - l'année pleine sera constatée en 2016

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-164	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	11 - Formation professionnelle
Programme :	111011 - Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture
Action :	11101101 - Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture

Dispositif :	00000064 - Financement de places en formation continue pour les formations Aide Soignant et/ou Auxiliaire Puériculture
---------------------	--

Dossier :	15004793 - LYCEE TECHNOLOGIE P DE COUBERTIN - GRETA MTI 77		
Bénéficiaire :	P0023261 - LYCEE TECHNOLOGIE P DE COUBERTIN - GRETA MTI 77		
Localisation :	TORCY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	20 000,00 €	Code nature :	65735

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	20 000,00 €

Dossier :	15004794 - LYCEE TECHNOLOGIE P DE COUBERTIN - GRETA MTI 77		
Bénéficiaire :	P0023261 - LYCEE TECHNOLOGIE P DE COUBERTIN - GRETA MTI 77		
Localisation :	TORCY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	20 000,00 €	Code nature :	65735

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	20 000,00 €

Dossier :	15004796 - LYCEE TECHNOLOGIE P DE COUBERTIN - GRETA MTI 77		
Bénéficiaire :	P0023261 - LYCEE TECHNOLOGIE P DE COUBERTIN - GRETA MTI 77		
Localisation :	VAUX-LE-PENIL		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	60 000,00 €	Code nature :	65735

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	60 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-164	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	11 - Formation professionnelle
Programme :	111011 - Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture
Action :	11101101 - Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture

Dispositif :	00000064 - Financement de places en formation continue pour les formations Aide Soignant et/ou Auxiliaire Puériculture
---------------------	--

Dossier :	15004797 - LYCEE TECHNOLOGIE P DE COUBERTIN - GRETA MTI 77		
Bénéficiaire :	P0023261 - LYCEE TECHNOLOGIE P DE COUBERTIN - GRETA MTI 77		
Localisation :	VAUX-LE-PENIL		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	28 000,00 €	Code nature :	65735

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	28 000,00 €

Dossier :	15005096 - GRETA METIERS DE SANTE ET DU SOCIAL LYCEE GENERAL TECHNO RABELAIS PARAMED SOCIAL		
Bénéficiaire :	R3797 - GRETA METIERS DE SANTE ET DU SOCIAL LYCEE GENERAL TECHNO RABELAIS PARAMED SOCIAL		
Localisation :	VILLE DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	44 000,00 €	Code nature :	65735

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	44 000,00 €

Dossier :	15005097 - GRETA METIERS DE SANTE ET DU SOCIAL LYCEE GENERAL TECHNO RABELAIS PARAMED SOCIAL		
Bénéficiaire :	R3797 - GRETA METIERS DE SANTE ET DU SOCIAL LYCEE GENERAL TECHNO RABELAIS PARAMED SOCIAL		
Localisation :	VILLE DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	40 000,00 €	Code nature :	65735

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	40 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-164	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	11 - Formation professionnelle
Programme :	111011 - Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture
Action :	11101101 - Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture

Dispositif :	00000064 - Financement de places en formation continue pour les formations Aide Soignant et/ou Auxiliaire Puériculture
---------------------	--

Dossier :	15004807 - GRETA 92 SUD BOULOGNE LYP PREVERT BOULOGNE BILLA		
Bénéficiaire :	R1917 - GRETA 92 SUD BOULOGNE LYP PREVERT BOULOGNE BILLA		
Localisation :	CHATENAY-MALABRY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	24 000,00 €	Code nature :	657351

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	24 000,00 €

Dossier :	15004871 - LA BRUYERE CES OSNY		
Bénéficiaire :	R3719 - LA BRUYERE CES OSNY		
Localisation :	PONTOISE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	12 000,00 €	Code nature :	657351

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	12 000,00 €

Dossier :	15004872 - LA BRUYERE CES OSNY		
Bénéficiaire :	R3719 - LA BRUYERE CES OSNY		
Localisation :	PONTOISE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	12 000,00 €	Code nature :	657351

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	12 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-164	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	11 - Formation professionnelle
Programme :	111011 - Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture
Action :	11101101 - Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture

Dispositif :	00000064 - Financement de places en formation continue pour les formations Aide Soignant et/ou Auxiliaire Puériculture
---------------------	--

Dossier :	15004875 - LA BRUYERE CES OSNY		
Bénéficiaire :	R3719 - LA BRUYERE CES OSNY		
Localisation :	ARGENTEUIL		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	28 000,00 €	Code nature :	657351

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	28 000,00 €

Dossier :	15004927 - GRETA 92 SUD BOULOGNE LYP PREVERT BOULOGNE BILLA		
Bénéficiaire :	R1917 - GRETA 92 SUD BOULOGNE LYP PREVERT BOULOGNE BILLA		
Localisation :	BOULOGNE-BILLANCOURT		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	48 000,00 €	Code nature :	657351

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	48 000,00 €

Dossier :	15005098 - LYCEE POLYVALENT VIOLLET-LE-DUC GRETA VERSAILLES FORMATION		
Bénéficiaire :	P0028781 - LYCEE POLYVALENT VIOLLET-LE-DUC GRETA VERSAILLES FORMATION		
Localisation :	TRAPPES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	8 000,00 €	Code nature :	657351

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	8 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-164	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	11 - Formation professionnelle
Programme :	111011 - Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture
Action :	11101101 - Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture

Dispositif :	00000064 - Financement de places en formation continue pour les formations Aide Soignant et/ou Auxiliaire Puériculture
---------------------	--

Dossier :	15005099 - GRETA DE L ESSONNE LPO LYC METIER DOISNEAU CORBEIL ESSONNE		
Bénéficiaire :	R22245 - GRETA DE L ESSONNE LPO LYC METIER DOISNEAU CORBEIL ESSONNE		
Localisation :	PALAISEAU		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	16 000,00 €	Code nature :	657351

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	16 000,00 €

Dossier :	15005100 - GRETA DE L ESSONNE LPO LYC METIER DOISNEAU CORBEIL ESSONNE		
Bénéficiaire :	R22245 - GRETA DE L ESSONNE LPO LYC METIER DOISNEAU CORBEIL ESSONNE		
Localisation :	PALAISEAU		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	16 000,00 €	Code nature :	657351

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	16 000,00 €

Dossier :	15005101 - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GRETA 92 NORD LA DEFENSE		
Bénéficiaire :	P0026616 - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GRETA 92 NORD LA DEFENSE		
Localisation :	CLICHY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	24 000,00 €	Code nature :	657351

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	24 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-164	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	11 - Formation professionnelle
Programme :	111011 - Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture
Action :	11101101 - Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture

Dispositif :	00000064 - Financement de places en formation continue pour les formations Aide Soignant et/ou Auxiliaire Puériculture
---------------------	--

Dossier :	15005102 - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GRETA 92 NORD LA DEFENSE		
Bénéficiaire :	P0026616 - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GRETA 92 NORD LA DEFENSE		
Localisation :	RUEIL-MALMAISON		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	24 000,00 €	Code nature :	657351

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	24 000,00 €

Dossier :	15005103 - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GRETA 92 NORD LA DEFENSE		
Bénéficiaire :	P0026616 - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GRETA 92 NORD LA DEFENSE		
Localisation :	RUEIL-MALMAISON		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	28 000,00 €	Code nature :	657351

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	28 000,00 €

Dossier :	15005104 - LYCEE POLYVALENT EUGENE HENAFF GRETA MTI 93		
Bénéficiaire :	P0028801 - LYCEE POLYVALENT EUGENE HENAFF GRETA MTI 93		
Localisation :	ROMAINVILLE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	44 000,00 €	Code nature :	657351

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	44 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-164	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	11 - Formation professionnelle
Programme :	111011 - Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture
Action :	11101101 - Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture

Dispositif :	00000064 - Financement de places en formation continue pour les formations Aide Soignant et/ou Auxiliaire Puériculture
---------------------	--

Dossier :	15005105 - LYCEE POLYVALENT EUGENE HENAFF GRETA MTI 93		
Bénéficiaire :	P0028801 - LYCEE POLYVALENT EUGENE HENAFF GRETA MTI 93		
Localisation :	LIVRY-GARGAN		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	44 000,00 €	Code nature :	657351

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	44 000,00 €

Dossier :	15005107 - LYCEE POLYVALENT EUGENE HENAFF GRETA MTI 93		
Bénéficiaire :	P0028801 - LYCEE POLYVALENT EUGENE HENAFF GRETA MTI 93		
Localisation :	TREMBLAY-EN-FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	44 000,00 €	Code nature :	657351

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	44 000,00 €

Dossier :	15005108 - LPO LYCEE POLYVALENT M PERRET GRETA MTI 94		
Bénéficiaire :	P0026468 - LPO LYCEE POLYVALENT M PERRET GRETA MTI 94		
Localisation :	ORLY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	52 000,00 €	Code nature :	657351

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	52 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-164	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	11 - Formation professionnelle
Programme :	111011 - Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture
Action :	11101101 - Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture

Dispositif :	00000064 - Financement de places en formation continue pour les formations Aide Soignant et/ou Auxiliaire Puériculture
---------------------	--

Dossier :	15005109 - LPO LYCEE POLYVALENT M PERRET GRETA MTI 94		
Bénéficiaire :	P0026468 - LPO LYCEE POLYVALENT M PERRET GRETA MTI 94		
Localisation :	ORLY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	52 000,00 €	Code nature :	657351

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	52 000,00 €

Dossier :	15005110 - LPO LYCEE POLYVALENT M PERRET GRETA MTI 94		
Bénéficiaire :	P0026468 - LPO LYCEE POLYVALENT M PERRET GRETA MTI 94		
Localisation :	CHAMPIGNY-SUR-MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	16 000,00 €	Code nature :	657351

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	16 000,00 €

Dossier :	15004595 - CTRE HOSP CORBEIL ESSONN SUD FRANCILIEN		
Bénéficiaire :	R19980 - CTRE HOSP CORBEIL ESSONN SUD FRANCILIEN		
Localisation :	CORBEIL-ESSONNES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	120 000,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	120 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-164	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	11 - Formation professionnelle
Programme :	111011 - Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture
Action :	11101101 - Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture

Dispositif :	00000064 - Financement de places en formation continue pour les formations Aide Soignant et/ou Auxiliaire Puériculture
---------------------	--

Dossier :	15004602 - GIP IFITS INSTITUT DE FORMATION INTERHOSPITALIER THEODORE SIMON		
Bénéficiaire :	R11921 - GIP IFITS INSTITUT DE FORMATION INTERHOSPITALIER THEODORE SIMON		
Localisation :	NEUILLY-SUR-MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	140 000,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	140 000,00 €

Dossier :	15004579 - CRF CROIX ROUGE FRANCAISE		
Bénéficiaire :	R10191 - CRF CROIX ROUGE FRANCAISE		
Localisation :	VILLE DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	206 000,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	206 000,00 €

Dossier :	15004580 - IFSI IFAS IFAP DES DIACONESSES DE REUILLY		
Bénéficiaire :	R12492 - IFSI IFAS IFAP DES DIACONESSES DE REUILLY		
Localisation :	VILLE DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	100 000,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	100 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-164	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	11 - Formation professionnelle
Programme :	111011 - Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture
Action :	11101101 - Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture

Dispositif :	00000064 - Financement de places en formation continue pour les formations Aide Soignant et/ou Auxiliaire Puériculture
---------------------	--

Dossier :	15004599 - CFLC CTRE FORM LOUISE COUVE		
Bénéficiaire :	R10507 - CFLC CTRE FORM LOUISE COUVE		
Localisation :	AUBERVILLIERS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	160 000,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	160 000,00 €

Dossier :	15004601 - FONDATION OEUVRE DE LA CROIX ST SIMON		
Bénéficiaire :	R11909 - FONDATION OEUVRE DE LA CROIX ST SIMON		
Localisation :	SEINE SAINT DENIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	140 000,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	140 000,00 €

Dossier :	15004603 - FONDATION LEONIE CHAPTAL		
Bénéficiaire :	R10693 - FONDATION LEONIE CHAPTAL		
Localisation :	SARCELLES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	140 000,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	140 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-164	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	11 - Formation professionnelle
Programme :	111011 - Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture
Action :	11101101 - Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture

Dispositif :	00000064 - Financement de places en formation continue pour les formations Aide Soignant et/ou Auxiliaire Puériculture
---------------------	--

Dossier :	15004786 - ASSISTEAL FORMATION		
Bénéficiaire :	R41285 - ASSISTEAL FORMATION		
Localisation :	VILLE DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	120 000,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	120 000,00 €

Dossier :	15004787 - INSTITUT PARMENTIER		
Bénéficiaire :	R10021 - INSTITUT PARMENTIER		
Localisation :	VILLE DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	132 000,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	132 000,00 €

Dossier :	15004788 - ECOLE CTR PUERICULTURE COMITE NAT ENFANCE		
Bénéficiaire :	R18348 - ECOLE CTR PUERICULTURE COMITE NAT ENFANCE		
Localisation :	VILLE DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	240 000,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	240 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-164	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	11 - Formation professionnelle
Programme :	111011 - Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture
Action :	11101101 - Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture

Dispositif :	00000064 - Financement de places en formation continue pour les formations Aide Soignant et/ou Auxiliaire Puériculture
---------------------	--

Dossier :	15004792 - LES SINOPLIES CTRE FORMATION		
Bénéficiaire :	P0004043 - LES SINOPLIES CTRE FORMATION		
Localisation :	ROISSY-EN-BRIE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	36 000,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	36 000,00 €

Dossier :	15004798 - ACPPAV ASS COURS PROF PHARMACIE ACADEMIE VERSAIL		
Bénéficiaire :	R1631 - ACPPAV ASS COURS PROF PHARMACIE ACADEMIE VERSAIL		
Localisation :	POISSY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	28 000,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	28 000,00 €

Dossier :	15004799 - JEANNE BLUM		
Bénéficiaire :	P0003395 - JEANNE BLUM		
Localisation :	JOUY-EN-JOSAS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	64 000,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	64 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-164	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	11 - Formation professionnelle
Programme :	111011 - Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture
Action :	11101101 - Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture

Dispositif :	00000064 - Financement de places en formation continue pour les formations Aide Soignant et/ou Auxiliaire Puériculture
---------------------	--

Dossier :	15004803 - AFPS ASS FORMATION PROFESSIONNELS SANTE		
Bénéficiaire :	R10783 - AFPS ASS FORMATION PROFESSIONNELS SANTE		
Localisation :	VILLENEUVE-LA-GARENNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	32 000,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	32 000,00 €

Dossier :	15004804 - AGESPA ASS GENERALE SERVICES PERSONNES AGEES		
Bénéficiaire :	P0004050 - AGESPA ASS GENERALE SERVICES PERSONNES AGEES		
Localisation :	CHATENAY-MALABRY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	28 000,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	28 000,00 €

Dossier :	15004805 - GRETA 92 SUD BOULOGNE LYP PREVERT BOULOGNE BILLA		
Bénéficiaire :	P0004044 - IFAC INSTITUT DE FORMATION D ANIMATION ET DE CONSEIL		
Localisation :	ELANCOURT		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	32 000,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	32 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-164	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	11 - Formation professionnelle
Programme :	111011 - Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture
Action :	11101101 - Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture

Dispositif :	00000064 - Financement de places en formation continue pour les formations Aide Soignant et/ou Auxiliaire Puériculture
---------------------	--

Dossier :	15004811 - SGM ECOLE D AUXILIAIRE DE PUERICUL		
Bénéficiaire :	R41309 - SGM ECOLE D AUXILIAIRE DE PUERICUL		
Localisation :	SURESNES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	24 000,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	24 000,00 €

Dossier :	15004812 - CERPE CTRE ETUDE RECHER CHE PETITE ENFANCE		
Bénéficiaire :	R18447 - CERPE CTRE ETUDE RECHER CHE PETITE ENFANCE		
Localisation :	AUBERVILLIERS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	28 000,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	28 000,00 €

Dossier :	15004817 - INFA INST NAL FORM APPL CTRE CULTURE OUVR		
Bénéficiaire :	R12207 - INFA INST NAL FORM APPL CTRE CULTURE OUVR		
Localisation :	NOGENT-SUR-MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	60 000,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	60 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-164	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	11 - Formation professionnelle
Programme :	111011 - Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture
Action :	11101101 - Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture

Dispositif :	00000064 - Financement de places en formation continue pour les formations Aide Soignant et/ou Auxiliaire Puériculture
---------------------	--

Dossier :	15004818 - INFA INST NAL FORM APPL CTRE CULTURE OUVR		
Bénéficiaire :	R12207 - INFA INST NAL FORM APPL CTRE CULTURE OUVR		
Localisation :	NOGENT-SUR-MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	60 000,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	60 000,00 €

Dossier :	15004789 - LPO PR METIER CARCADO SAISSEVAL PARIS 06EME		
Bénéficiaire :	R3134 - LPO PR METIER CARCADO SAISSEVAL PARIS 06EME		
Localisation :	VILLE DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	14 000,00 €	Code nature :	65741

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	14 000,00 €

Dossier :	15004790 - LPO PR METIER CARCADO SAISSEVAL PARIS 06EME		
Bénéficiaire :	R3134 - LPO PR METIER CARCADO SAISSEVAL PARIS 06EME		
Localisation :	VILLE DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	28 000,00 €	Code nature :	65741

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	28 000,00 €

Total sur le dispositif 00000064 - Financement de places en formation continue pour les formations Aide Soignant et/ou Auxiliaire Puériculture :	2 636 000,00 €
---	----------------

Total sur l'imputation 931 - 11 - 111011 - 11101101 :	2 636 000,00 €
--	----------------

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-164	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX007016 - ECOLE DEPT PUERICULTURE DEPT VAL DE MARNE Fonctionnement 16/10/2014		
Bénéficiaire :	R150215 - ECOLE DEPT PUERICULTURE DEPT VAL DE MARNE		
Localisation :	VAL DE MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	72 000,00 €	Code nature :	65733

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	133 000,00 €

Dossier :	EX007145 - LGT LYC METIER RABELAIS PARIS 18EME Fonctionnement 30/10/2014		
Bénéficiaire :	R3376 - LGT LYC METIER RABELAIS PARIS 18EME		
Localisation :	LYP RABELAIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	53 127,00 €	Code nature :	657351

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	123 963,00 €

Dossier :	EX007106 - CENTRE HOSPITALIER GENERAL D ORSAY Fonctionnement 24/10/2014		
Bénéficiaire :	R27801 - CENTRE HOSPITALIER GENERAL D ORSAY		
Localisation :	ESSONNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	209 749,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	520 251,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-164	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX007107 - CENTRE HOSPITALIER SIMONE-VEIL Fonctionnement 24/10/2014		
Bénéficiaire :	R26783 - CENTRE HOSPITALIER SIMONE-VEIL		
Localisation :	EAUBONNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	462 432,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	1 079 008,00 €

Dossier :	EX007109 - CTRE HOSP PROVINS HOPITAL LEON BINET Fonctionnement 24/10/2014		
Bénéficiaire :	R18419 - CTRE HOSP PROVINS HOPITAL LEON BINET		
Localisation :	PROVINS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	300 575,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	724 675,00 €

Dossier :	EX007113 - UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES Fonctionnement 27/10/2014		
Bénéficiaire :	R10268 - UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES		
Localisation :	VERSAILLES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	265 400,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	600 600,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-164	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX007118 - HOPITAL DE PEDIATRIE ET DE REEDUCATION DE BULLION Fonctionnement 28/10/2014		
Bénéficiaire :	R1984 - HOPITAL DE PEDIATRIE ET DE REEDUCATION DE BULLION		
Localisation :	YVELINES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	53 890,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	172 410,00 €

Dossier :	EX007121 - CTRE HOSP EPINAY S/ORGE PERRAY VAUCLUSE Fonctionnement 28/10/2014		
Bénéficiaire :	R27802 - CTRE HOSP EPINAY S/ORGE PERRAY VAUCLUSE		
Localisation :	EPINAY-SUR-ORGE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	394 649,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	970 351,00 €

Dossier :	EX007122 - CHIV CTRE HOSP INTERCOM VILLENEUVE ST GEORGES Fonctionnement 28/10/2014		
Bénéficiaire :	R4770 - CHIV CTRE HOSP INTERCOM VILLENEUVE ST GEORGES		
Localisation :	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	379 326,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	874 594,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-164	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX007123 - CENTRE HOSPITALIER DE MARNE LA VALLEE Fonctionnement 28/10/2014		
Bénéficiaire :	R1983 - CENTRE HOSPITALIER DE MARNE LA VALLEE		
Localisation :	SEINE ET MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	346 716,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	823 284,00 €

Dossier :	EX007124 - CENTRE HOSPITALIER GENERAL Fonctionnement 28/10/2014		
Bénéficiaire :	R8086 - CENTRE HOSPITALIER GENERAL		
Localisation :	FONTAINEBLEAU		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	395 373,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	914 627,00 €

Dossier :	EX007129 - CADRES DE SANTE MONTSOURIS - GIP ECOLE SUPERIEURE Fonctionnement 29/10/2014		
Bénéficiaire :	R30106 - CADRES DE SANTE MONTSOURIS - GIP ECOLE SUPERIEURE		
Localisation :	VAL DE MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	14 100,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	32 900,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-164	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX007131 - CTRE HOSP RUEIL MALMAISO STELL Fonctionnement 29/10/2014		
Bénéficiaire :	R27019 - CTRE HOSP RUEIL MALMAISO STELL		
Localisation :	RUEIL-MALMAISON		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	432 037,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	1 008 088,00 €

Dossier :	EX007132 - CTRE HOSP MOISSELLES ROGER PREVOT Fonctionnement 29/10/2014		
Bénéficiaire :	R1986 - CTRE HOSP MOISSELLES ROGER PREVOT		
Localisation :	MOISSELLES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	468 127,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	931 648,00 €

Dossier :	EX007133 - CENTRE HOSPITALIER GENERAL D'ARPAJON Fonctionnement 29/10/2014		
Bénéficiaire :	R27029 - CENTRE HOSPITALIER GENERAL D'ARPAJON		
Localisation :	ESSONNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	44 100,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	60 900,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-164	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX007135 - CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ST DENIS CH DELAFONTAINE Fonctionnement 29/10/2014		
Bénéficiaire :	R15916 - CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ST DENIS CH DELAFONTAINE		
Localisation :	SEINE SAINT DENIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	543 414,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	1 267 966,00 €

Dossier :	EX007137 - APHP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS Fonctionnement 29/10/2014		
Bénéficiaire :	R7592 - APHP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	13 063 345,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	29 232 805,00 €

Dossier :	EX007138 - LES HOPITAUX DE SAINT-MAURICE Fonctionnement 29/10/2014		
Bénéficiaire :	P0016634 - LES HOPITAUX DE SAINT-MAURICE		
Localisation :	VAL DE MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	747 501,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	1 802 504,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-164	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX007140 - CENTRE HOSPITALIER VICTOR DUPOUY Fonctionnement 30/10/2014		
Bénéficiaire :	R19016 - CENTRE HOSPITALIER VICTOR DUPOUY		
Localisation :	VAL D'OISE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	464 134,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	1 082 981,00 €

Dossier :	EX007142 - CENTRE HOSPITALIER GENERAL RAMBOUILLET Fonctionnement 30/10/2014		
Bénéficiaire :	R4184 - CENTRE HOSPITALIER GENERAL RAMBOUILLET		
Localisation :	RAMBOUILLET		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	368 334,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	859 446,00 €

Dossier :	EX007143 - SANTE DE VILLE EVRARD Fonctionnement 30/10/2014		
Bénéficiaire :	R1982 - SANTE DE VILLE EVRARD		
Localisation :	NEUILLY-SUR-MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	457 716,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	1 020 299,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-164	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX007144 - CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL ROBERT BALLANGER Fonctionnement 30/10/2014		
Bénéficiaire :	R1985 - CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL ROBERT BALLANGER		
Localisation :	AULNAY-SOUS-BOIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	497 456,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	1 114 064,00 €

Dossier :	EX007147 - CENTRE HOSPITALIER ARBELTIER DE COULOMMIERS Fonctionnement 30/10/2014		
Bénéficiaire :	R21039 - CENTRE HOSPITALIER ARBELTIER DE COULOMMIERS		
Localisation :	COULOMMIERS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	322 920,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	753 480,00 €

Dossier :	EX007148 - UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL PARIS 12 Fonctionnement 30/10/2014		
Bénéficiaire :	R1467 - UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL PARIS 12		
Localisation :	VAL DE MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	58 200,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	135 800,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-164	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX007149 - CTRE HOSP LA QUEUE BRIE HOPITAL LES MURETS Fonctionnement 30/10/2014		
Bénéficiaire :	R24786 - CTRE HOSP LA QUEUE BRIE HOPITAL LES MURETS		
Localisation :	VAL DE MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	457 096,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	1 065 904,00 €

Dossier :	EX007150 - CTRE HOSP CORBEIL ESSONN SUD FRANCILIEN Fonctionnement 30/10/2014		
Bénéficiaire :	R19980 - CTRE HOSP CORBEIL ESSONN SUD FRANCILIEN		
Localisation :	CORBEIL-ESSONNES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	804 796,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	2 020 204,00 €

Dossier :	EX007151 - CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES Fonctionnement 30/10/2014		
Bénéficiaire :	R10588 - CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES		
Localisation :	VERSAILLES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	365 836,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	853 619,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-164	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX007152 - CTRE HOSP LONGJUMEAU Fonctionnement 30/10/2014		
Bénéficiaire :	R9672 - CTRE HOSP LONGJUMEAU		
Localisation :	LONGJUMEAU		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	508 034,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	1 152 746,00 €

Dossier :	EX007153 - HOPITAL DE MONTEREAU-FAULT-YONNE Fonctionnement 30/10/2014		
Bénéficiaire :	R18098 - HOPITAL DE MONTEREAU-FAULT-YONNE		
Localisation :	MONTEREAU-FAULT-YONNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	317 824,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	778 176,00 €

Dossier :	EX007154 - CENTRE HOSPITALIER DE MEAUX Fonctionnement 30/10/2014		
Bénéficiaire :	R30022 - CENTRE HOSPITALIER DE MEAUX		
Localisation :	SEINE ET MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	488 212,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	1 139 163,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-164	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX007155 - CASH CTRE D'ACCUEIL DE SOINS HOSP NANTERRE Fonctionnement 30/10/2014		
Bénéficiaire :	R10366 - CASH CTRE D'ACCUEIL DE SOINS HOSP NANTERRE		
Localisation :	HAUTS DE SEINE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	802 656,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	1 872 864,00 €

Dossier :	EX007156 - CTRE HOSP MEULAN MUREAUX Fonctionnement 30/10/2014		
Bénéficiaire :	R20769 - CTRE HOSP MEULAN MUREAUX		
Localisation :	LES MUREAUX		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	732 885,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	1 259 990,00 €

Dossier :	EX007158 - CENTRE HOSPITALIER INTERCOM POISSY SAINT GERMAIN Fonctionnement 30/10/2014		
Bénéficiaire :	R7962 - CENTRE HOSPITALIER INTERCOM POISSY SAINT GERMAIN		
Localisation :	YVELINES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	794 782,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	1 649 158,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-164	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX007159 - GIP IFITS INSTITUT DE FORMATION INTERHOSPITALIER THEODORE SIMON Fonctionnement 30/10/2014		
Bénéficiaire :	R11921 - GIP IFITS INSTITUT DE FORMATION INTERHOSPITALIER THEODORE SIMON		
Localisation :	NEUILLY-SUR-MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	1 035 461,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	2 788 954,00 €

Dossier :	EX007160 - GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD Fonctionnement 30/10/2014		
Bénéficiaire :	R25702 - GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD		
Localisation :	VILLEJUIF		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	410 881,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	1 005 389,00 €

Dossier :	EX007161 - CENTRE HOSPITALIER SAINTE ANNE PARIS Fonctionnement 30/10/2014		
Bénéficiaire :	R20345 - CENTRE HOSPITALIER SAINTE ANNE PARIS		
Localisation :	DEPARTEMENT DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	741 588,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	1 730 372,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-164	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX007162 - CENTRE HOSPITALIER MARC JACQUET Fonctionnement 31/10/2014		
Bénéficiaire :	R28320 - CENTRE HOSPITALIER MARC JACQUET		
Localisation :	SEINE ET MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	339 010,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	791 025,00 €

Dossier :	EX007164 - CTRE HOSP PORTES OISE HOPITAL JACQUES FRITSCHI Fonctionnement 31/10/2014		
Bénéficiaire :	R18434 - CTRE HOSP PORTES OISE HOPITAL JACQUES FRITSCHI		
Localisation :	BEAUMONT-SUR-OISE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	390 230,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	887 205,00 €

Dossier :	EX007166 - CTRE HOSP ETAMPES HOPITAL BARTHELEMY DURAND Fonctionnement 31/10/2014		
Bénéficiaire :	R23393 - ETS PUBLIC DE SANTE BARTHELEMY DURAND		
Localisation :	ETAMPES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	345 010,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	829 990,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-164	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX007168 - CENTRE HOSPITALIER GONESSE Fonctionnement 31/10/2014		
Bénéficiaire :	R7484 - CENTRE HOSPITALIER GONESSE		
Localisation :	GONESSE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	470 260,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	1 097 275,00 €

Dossier :	EX007172 - CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS Fonctionnement 31/10/2014		
Bénéficiaire :	R17612 - CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS		
Localisation :	PONTOISE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	497 826,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	1 254 929,00 €

Dossier :	EX007114 - FONDATION SANTE DES ETUDIANTS DE FRANCE Fonctionnement 27/10/2014		
Bénéficiaire :	R1491 - FONDATION SANTE DES ETUDIANTS DE FRANCE		
Localisation :	NEUFMOUTIERS-EN-BRIE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	22 149,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	67 851,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-164	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX007119 - MGEN ACTION SANITAIRE & SOCIALE Fonctionnement 28/10/2014		
Bénéficiaire :	R30023 - MGEN ACTION SANITAIRE & SOCIALE		
Localisation :	LE MESNIL-SAINT-DENIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	277 069,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	798 161,00 €

Dossier :	EX007125 - FHSM FONDATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE Fonctionnement 28/10/2014		
Bénéficiaire :	R41157 - FHSM FONDATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	253 380,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	514 220,00 €

Dossier :	EX007130 - CFLC CTRE FORM LOUISE COUVE Fonctionnement 29/10/2014		
Bénéficiaire :	R10507 - CFLC CTRE FORM LOUISE COUVE		
Localisation :	AUBERVILLIERS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	165 188,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	758 772,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-164	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX007134 - FONDATION LEONIE CHAPTAL Fonctionnement 29/10/2014		
Bénéficiaire :	R10693 - FONDATION LEONIE CHAPTAL		
Localisation :	SARCELLES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	499 173,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	1 468 072,00 €

Dossier :	EX007136 - ADERE ASS DEVELOP ENSEI GNEMT RECHERC ERGOTHERAPIE Fonctionnement 29/10/2014		
Bénéficiaire :	R30021 - ADERE ASS DEVELOP ENSEI GNEMT RECHERC ERGOTHERAPIE		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	92 000,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	112 000,00 €

Dossier :	EX007139 - ASSOCIATION HOPITAL FOCH Fonctionnement 30/10/2014		
Bénéficiaire :	R9794 - ASSOCIATION HOPITAL FOCH		
Localisation :	SURESNES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	601 618,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	1 403 777,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-164	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX007146 - OEUVRE DU PERPETUEL SECOURS HOPITAL DU PERPETUEL SECOURS Fonctionnement 30/10/2014		
Bénéficiaire :	R27017 - OEUVRE DU PERPETUEL SECOURS HOPITAL DU PERPETUEL SECOURS		
Localisation :	LEVALLOIS-PERRET		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	610 329,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	1 424 101,00 €

Dossier :	EX007157 - FONDATION DIACONESSES DE REUILLY Fonctionnement 30/10/2014		
Bénéficiaire :	P0026443 - FONDATION DIACONESSES DE REUILLY		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	542 047,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	1 206 443,00 €

Dossier :	EX007163 - FONDATION OEUVRE DE LA CROIX ST SIMON Fonctionnement 31/10/2014		
Bénéficiaire :	R11909 - FONDATION OEUVRE DE LA CROIX ST SIMON		
Localisation :	SEINE SAINT DENIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	561 151,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	1 426 019,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-164	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX007169 - CRF CROIX ROUGE FRANCAISE Fonctionnement 31/10/2014		
Bénéficiaire :	R10191 - CRF CROIX ROUGE FRANCAISE		
Localisation :	ROMAINVILLE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	1 006 180,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	2 571 755,00 €

Dossier :	EX007173 - FONDATION HOPITAL SAINT-JOSEPH ECOLE DES INFIRMIERES ET INFIRMIERS Fonctionnement 31/10/2014		
Bénéficiaire :	R4087 - FONDATION HOPITAL SAINT-JOSEPH ECOLE DES INFIRMIERES ET INFIRMIERS		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	740 124,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	1 726 956,00 €

Total sur le dispositif 00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés :	35 287 416,00 €
---	-----------------

Total sur l'imputation 931 - 13 - 113001 - 11300102 :	35 287 416,00 €
--	-----------------

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-164	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113002 - Formations sociales
Action :	11300202 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	15000286 - INFA INST NAL FORM APPL CTRE CULTURE OUVR		
Bénéficiaire :	R12207 - INFA INST NAL FORM APPL CTRE CULTURE OUVR		
Localisation :	NOGENT-SUR-MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	36 000,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	413 000,00 €

Total sur le dispositif 00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés :	36 000,00 €
---	-------------

Total sur l'imputation 931 - 13 - 113002 - 11300202 :	36 000,00 €
--	-------------

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION



Avenant n° 1
à la convention d'objectifs et de moyens n°15-022-014-S
relative au financement des centres de formation dispensant des formations
en travail social
au titre de l'année 2015

La Région Ile de France représentée par son Président

En vertu
de la délibération n° CR 73-14 du 21 novembre 2014 relative à la mise en place de conventions d'objectifs et de moyens pour les centres de formation en travail social, paramédicaux et maïeutiques,
de la délibération n° CP 15-164 du 09 avril 2015 relative aux formations sanitaires et sociales,

Ci-après dénommée « *la Région* »,

ET

INFA

Statut juridique :
Dont les statuts ont été publiés au journal officiel du
(*Concerne uniquement les associations*)
Enregistré auprès de la Préfecture de :

Adresse du siège social :

Représenté par :

Titre :

En vertu de

Ci-après dénommé « *le bénéficiaire* »

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Par le présent avenant, adopté par la délibération n° CP 15-164 du 09 avril 2015, un complément de subvention de 36 000 € s'ajoute à la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2015. Ce complément de subvention assure le financement des 20 places nouvelles de formation d'éducateurs jeunes enfants (EJE) à compter de la rentrée de septembre 2015.

ARTICLE 2

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

ARTICLE 3

Le présent avenant prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire.

Fait à Paris, en 3 exemplaires originaux.

Le

Pour le bénéficiaire,

Le représentant

« Prénom, Nom »

« Fonction »

(signature et cachet)

Le

Le Président du Conseil Régional,

Par délégation,

ANNEXE 4 A LA DELIBERATION

DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE
EMANANT D'UN BOURSIER DE LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2013
AYANT UN TROP PERCU DU MONTANT DE L'AIDE ACCORDEE (BOURSE),
OBJET D'UN ORDRE DE REVERSEMENT (ABANDON, NON-CUMUL)

Numéro titre de recette émis	Montant de la bourse initiale	Montant de la bourse versé	Montant du Titre (montant à reverser)	Montant des pénalités retenues par le Trésor public (retard paiement)	Montant de la remise gracieuse partielle	Secteur	Avis du service (accord/refus)
637/2014	3 858,00 €	2 237,64 €	2 227,07 €		1 720,07 €	sanitaire	Accord
TOTAL					1 720,07 €		

ANNEXE 5 A LA DELIBERATION

LISTE DES BOURSIERS
SOLLICITANT UNE REMISE GRACIEUSE
POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2013

NOM Prénom des étudiants	Numéro titre de recette émis
GRANTANGE Audrey	637/2014